



## Compte-rendu sommaire de la séance du : Vendredi 24 juillet 2015

La séance est ouverte à 20h30 par Monsieur le Maire.

En exercice 15, présents 13, votants 13. Etaient excusés : Mme Monique JACQUIER et M. Sylvain BOUVARD.

A l'unanimité, le Conseil nomme secrétaire de séance Mme Nicole DERVIN.

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

### **A l'ordre du jour :**

*Rapports eau et assainissement, Tarifs eau et assainissement, Adhésion au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion de l'Ain, Accessibilité ERP (ADAP), Questions diverses.*

*Le conseil municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour : Accroissement temporaire d'activité.*

### **Accroissement temporaire d'activité**

Considérant qu'en raison du besoin d'intervenants lors des Temps d'Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2015/2016, il y aurait lieu de créer deux emplois d'animateur.

Le conseil municipal décide de créer deux emplois pour accroissement temporaire d'activité à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour une durée de 10 mois.

### **Rapports eau et assainissement**

Le conseil municipal prend connaissance des rapports de l'année 2014 sur les services eau et assainissement et donne son approbation à leur contenu.

### **Tarifs eau et assainissement**

Le conseil municipal fixe comme suit les tarifs de vente de l'eau et de l'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> août 2015 :

- Prix de vente hors taxes du m<sup>3</sup> d'eau : 0.90 Euros
- Prix de vente hors taxes du m<sup>3</sup> d'assainissement : 0.50 Euros
- Part fixe hors taxes de l'eau : 15.00 Euros
- Part fixe hors taxes de l'assainissement : 8.00 Euros

Monsieur le Maire informe le conseil que, dorénavant, conformément à la loi, deux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées seront émises dans l'année (l'une étant obligatoirement établie sur la base d'un relevé de compteur et l'autre pouvant soit être établie sur la base d'un relevé ou d'une estimation de la consommation).

### **Adhésion au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion de l'Ain**

La commune d'Echallon adhère au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Au terme de trois années de fonctionnement du service de médecine préventive, le conseil d'administration du Centre de gestion a décidé de revaloriser la cotisation qui s'élèvera à 80 euros par an et par agent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 en raison du taux de fréquentation des agents et du résultat financier du service.

M. le Maire présente donc au conseil municipal une nouvelle convention d'adhésion au service de Médecine préventive géré par le Centre de Gestion de l'Ain à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir son adhésion au service de Médecine préventive et autorise le Maire à signer la nouvelle convention.



### Accessibilité ERP (ADAP)

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fixait de nombreux objectifs parmi lesquels celui de l'accessibilité généralisée à toute forme de handicap pour l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP), qu'ils soient publiques ou privés, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Compte tenu des difficultés rencontrées pour la mise en accessibilité des établissements, l'ordonnance du 26 septembre 2014 a instauré les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Ainsi l'agenda est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public qui ne respectent pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014. Il est précisé que l'approbation d'un Ad'AP doit être déposée au plus tard le 27 septembre 2015.

Pour mémoire, la commune d'Echallon dispose d'un parc de 6 établissements (4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> catégorie) recevant du public et 2 installations ouvertes au public.

#### ❖ ERP

- Mairie, de 5<sup>ème</sup> catégorie d'une surface de 407 m<sup>2</sup> construite en 1860.  
Coûts des travaux préconisés : 142 980 euros.
- Salle des fêtes, de 4<sup>ème</sup> catégorie d'une surface de 455 m<sup>2</sup> construite en 1916, et aménagée en 1975.  
Coûts des travaux préconisés : 48 845 euros et 50 000 euros pour 2 ascenseurs avec demande de dérogation soit un total de 98 845 euros.
- Eglise, de 4<sup>ème</sup> catégorie d'une surface de 376 m<sup>2</sup> construite en 1878.  
Coûts des travaux préconisés : 11 445 euros.
- Bibliothèque, de 5<sup>ème</sup> catégorie d'une surface de 142 m<sup>2</sup>.  
Coûts des travaux préconisés : 4 150 euros.
- Ecole, de 5<sup>ème</sup> catégorie d'une surface de 519 m<sup>2</sup> restructurée en 2002.  
Coûts des travaux préconisés : 9 750 euros.
- Salle de réunion, de 5<sup>ème</sup> catégorie.  
Coûts des travaux préconisés : 15 030 euros.

#### ❖ IOP

- Cimetière.  
Coûts des travaux préconisés : 3 610 euros.
- Aire de jeu du Crozet.  
Coûts des travaux préconisés : 51 865 euros.

#### ❖ Voirie

Coûts des travaux préconisés : 352 270 euros.

Environ 40 000 euros de travaux ont été réalisés lors de l'aménagement du carrefour de la salle des fêtes et de l'école.

Reste à réaliser : 312 270 euros.

Coûts de la mise en accessibilité : 649 945 euros. En tenant compte de la réactualisation de l'estimation du coût des travaux datant de 2009 et l'évolution des normes, le coût de la mise en accessibilité doit être estimé à environ 700 000 euros.



CONSEIL MUNICIPAL

La commune n'a pas les ressources financières nécessaires à la réalisation de l'accessibilité des ERP et de la voirie.

La séance est levée à 23 heures 15.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Affiché le 27 JUIL. 2015

Le secrétaire de séance,

Le Maire,